



ASSOCIATION DE PREVOYANCE SANTE

Association loi du 1^{er} juillet 1901

Enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W922002348

Siège social : Tour Neptune - Case Courrier 1932 –

20, place de Seine – La Défense 1 –

92400 Courbevoie

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2016

Sur convocation du Président M. Robert BARGET, les adhérents de l'Association de Prévoyance Santé (ADPS) ont été conviés à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 17 juin 2016 à 14h00 au Grand Hôtel de Paris – 124 Place Pierre Chabert- 38250 Villard de Lans, par convocation individuelle accompagnant le magazine « Echos Santé » adressé aux adhérents le 10 mai 2016.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque Administrateur et Adhérent présent lors de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Sont présents et ont signé la feuille de présence en qualité d'Administrateurs :

M. Robert BARGET

M. Alain BERTRAND

Mme Anne-Marie BOUISSON

M. Joël BOUZIN

Mme Claudine CADIOU

Mme Andrée DEBERT

Mme Simone DELAFOSSE

Mme Françoise GUILHERMET

M. Alain HORNOY

M. Michel JOMAT

M. Philippe MARECHAL

M. Robert PERIER

Mme Ycolle ROYER

Mme Nathalie THOOL

Mme Nathalie CALDEIRA

est également présent Serge MATHIEU, administrateur démissionnaire le 27 mai 2016.

Sont absents et excusés les Administrateurs suivants :

M. Christian AUGUSTE-DORMEUIL

Mme Marie-Annick CHOLET

Mme Catherine COZIGOU

Mme Anne-Marie FRANFOR

M. Alain JUCHAT

M. Michel MENARD

Ont démissionné en 2016 :

M. Jean-Paul DESCHAINTE, le 18 mai 2016.

M. Jean-Luc MULLER, le 27 avril 2016.

Nomination du Secrétaire de séance

Sur proposition du Président, M. Philippe MARECHAL est nommé Secrétaire de séance.

Feuille de présence

La feuille de présence est certifiée conforme par le Président et par le Secrétaire de séance.

Pouvoirs

Il est fait état des pouvoirs reçus en faveur de :

- Président Robert BARGET : 52
- M. Philippe MARECHAL : 2

Quorum

En préambule, le Président M. Robert BARGET rappelle que les règles de convocation et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire sont définies à l'article 13 des statuts de l'Association.

En application de l'article 13-8 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si 1000 adhérents ou 1/30ème des adhérents au moins sont présents ou représentés.

Si lors de la 1^{ère} convocation, l'Assemblée n'a pas réuni ce quorum, une 2^{ème} Assemblée sera convoquée. Elle délibèrera alors valablement quel que soit le nombre des adhérents présents ou représentés. Dans cette hypothèse, la convocation pour la 1^{ère} Assemblée Générale vaudra pour la 2^{ème} Assemblée Générale qui se réunira sur le même ordre du jour, dans les conditions indiquées dans la convocation adressée aux adhérents.

Conformément aux dispositions de l'article 13-8 des Statuts, après avoir fait le constat que le quorum requis n'a pas été atteint lors de la première convocation, le Président M. Robert BARGET décide de convoquer une 2^{ème} Assemblée sur le même ordre du jour le 17 juin 2016 à 14h30 au Grand Hôtel de Paris – 124 Place Pierre Chabert- 38250 Villard de Lans.

Le quorum requis n'ayant pas été atteint lors de la première convocation, le Président ouvre la séance de la 2^{ème} Assemblée Générale à 14h30 en présence des mêmes participants, sur le même ordre du jour.

Ordre du jour

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 11 septembre 2015
Résolution : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2015
2. Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration
Résolution : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport d'activité du Conseil d'Administration
3. Approbation des comptes de l'exercice 2015 et affectation du résultat
Résolution : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 et décide d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau
4. Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration
Résolution : Conformément aux dispositions de l'article 13-12 des statuts, l'Assemblée Générale donne délégation au Conseil d'Administration - pour une durée maximale de 18 mois - pour mettre en œuvre les modifications relatives aux conventions d'assurance souscrites par l'association dans l'intérêt de ses adhérents, issues des évolutions réglementaires.
5. Toute autre question de la compétence de l'Assemblée Générale ;
6. Questions diverses ;
7. Informations générales.

➤ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2015

Les Adhérents ayant pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2015 et n'ayant pas de question, il est procédé à son approbation.

- *L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2015 par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.*

➤ Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration

En préambule, Claudine CADIOU rappelle aux Adhérents que l'ADPS, association souscriptrice de contrats d'assurance individuelle et collective auprès d'Allianz dans le domaine de la santé et de la prévoyance regroupe plus de 470.000 adhérents assurés Santé & Prévoyance Individuelle ainsi que plus de 20 000 entreprises adhérentes au profit de leurs salariés. Elle a pour objet :

- de développer la protection Santé Prévoyance, notamment pour les TNS (loi Madelin) et faire adhérer les entreprises à des contrats collectifs au profit de leurs salariés
- d'aider les adhérents/assurés en difficulté (aide sociale),
- de soutenir les associations et établissements qui œuvrent dans le domaine de la santé,
- de faire de l'information sur la santé et la protection sociale (magazine « Echos Santé », lettre aux chefs d'entreprise, site internet).
- de mener des actions de prévention santé sur le thème « Bien Vivre pour Bien Vieillir »,

- de soutenir la recherche médicale notamment sur la prévention du vieillissement (avec l'Institut Européen d'Expertise en Physiologie et l'Institut de la Vision),
Le Président M. Robert BARGET rappelle qu'au-delà des activités courantes de l'Association, les principales activités de l'Association depuis l'Assemblée Générale du 11 septembre 2015 ont été les suivantes :

- **Conseil d'Administration :**

Le Conseil s'est réuni 4 fois, en mars 2015, juin 2015, décembre 2015 et février 2016. Chacune de ces réunions a été précédée d'une réunion de Bureau.

- **Aides sociales :**

L'activité a été soutenue. Le montant des aides sociales attribuées aux adhérents assurés en Santé Prévoyance Individuelle s'est élevé à 296 273 € en 2015.

Pour répondre à des demandes spécifiques (*hors critères de la grille d'attribution des aides*), une Commission des aides sociales, composée de 10 délégués régionaux et délégués régionaux adjoints a été mise en place.

630 aides sociales ont été accordées en 2015 pour un montant moyen de 470€ chacune.

Enfin 4694 coffrets-naissance ont été distribués aux familles d'adhérents.

- **Externalisation de la comptabilité :**

Le Conseil d'Administration de l'Association, après appel d'offres auxquels ont répondu 5 cabinets soumissionnaires, a choisi de retenir le cabinet RSM lors du CA du 16/02/2016 pour dorénavant gérer la comptabilité.

Le transfert de la comptabilité est en cours pour un effet au 1^{er} juin 2016 avec reprise des écritures relatives à la totalité des opérations de l'exercice.

- **Groupes de travail :**

Les Administrateurs et Délégués ont poursuivi leurs travaux en groupes au cours de l'année sur les thèmes suivants : refonte du site internet www.adps-sante.fr, création du nouveau logo ADPS, rédaction du magazine Echos Santé.

- Refonte du site internet : suite à définition des besoins, appel d'offres, choix d'agence la refonte du site internet est en cours pour une mise en ligne annoncée pour juillet 2016.
- Nouveau logo : Suite à définition des besoins, appel d'offres, choix d'agence, le nouveau logo a été approuvé par le Conseil d'administration.
- Comité de rédaction du magazine Echos Santé (3 numéros).
- Création et diffusion de la lettre électronique aux Chefs d'entreprise « Vigi Santé » (objectif 3 numéros par an, 1^{ère} diffusion : février 2016).

- **Partenariats :**

L'ADPS apporte son soutien financier à des projets de recherche à travers 3 partenariats :

- Un partenariat avec l'I.E.E.P. de 2012 à 2014, renouvelé pour 3 ans (2015-2017) avec les équipes du Pr. Gérard FRIEDLANDER sur la prévention du vieillissement. Dans le cadre de ce partenariat, l'ADPS attribue depuis 2012 un Prix de Recherche (doté de 15.000 €) qui soutient chaque année un chercheur menant des recherches pour mieux comprendre les mécanismes du vieillissement sur des modèles vivants à longévité exceptionnelle.
- Un partenariat avec l'Institut de la Vision (2014-2015-2016) pour financer les travaux de l'équipe du Dr. Florian SENNLAUB sur le rôle des macrophages dans la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA).
- Un partenariat avec l'association « La Tomate contre la dystonie » renouvelé en 2016 pour soutenir l'événement « Randonnée de Cyclotourisme » entre Marmande et Montlhéry organisée pour soutenir les travaux de recherches du Professeur COUBES contre la dystonie, maladie neurologique grave.

Par ailleurs, l'ADPS a été le partenaire majeur de l'EuroNordicWalk Vercors en juin 2016. Cet événement créé il y a 4 ans a réuni plus de 3.000 marcheurs, est la plus grande rencontre de Marche Nordique en Europe. La marche nordique est une pratique sportive intergénérationnelle, accessible à tous, quelle que soit la condition physique.

La mission de prévention de l'ADPS étant de promouvoir les bons comportements de santé qui vont contribuer à la préservation du capital santé de chacun (activité physique, nutrition, lien social), la poursuite du partenariat avec l'EuroNordicWalk Vercors en 2017 a été actée par le Conseil d'Administration. Un tel partenariat constitue en effet le moyen d'inciter les Adhérents de l'ADPS et le grand public en général à pratiquer une activité physique bénéfique pour la santé, dans une ambiance conviviale, en étant associé à un événement européen appelé à devenir le rendez-vous incontournable des amateurs de marche nordique.

- **Réunion annuelle des Délégués ADPS.**

Comme chaque année, une réunion de l'ensemble des Délégués est planifiée pour faire le point sur l'évolution de l'Assurance maladie, sur l'activité de l'Assureur partenaire Allianz et sur celle de l'ADPS. Une réflexion sur le développement des actions en région va être conduite pour donner encore plus de visibilité à l'association

- ***L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport d'activité du Conseil d'Administration par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.***

3. Approbation des comptes de l'exercice 2015 et affectation du résultat

Alain HORNOY, Trésorier, présente les comptes de l'ADPS.

ADPS NATIONALE – COMPTE DE RESULTAT 2015

RECETTES

<i>Droits d'adhésion</i>	2.568.546 €
<i>Produits financiers</i>	10.133 €
<i>Produits exceptionnels</i>	<u>13.761 €</u>
TOTAL :	2.592.441 €

CHARGES

<i>Aides sociales</i>	296.273 €
<i>Dons en régions</i>	293.219 €
<i>Partenariats IEEP + IV+Tomate</i>	140.000 €
<i>Echos Santé et site ADPS</i>	567.075 €
<i>Coffrets-naissance</i>	296.930 €
<i>Prix ADPS (25.000 x 5)</i>	125.000 € (1 report 2014)
<i>Autres charges dont frais de fonctionnement</i>	<u>433 687 €</u>
TOTAL :	2.152.184 €

RESULTAT : 440.257 €

- ***L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 et décide d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau, par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.***

4. Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Claudine CADIOU rappelle les dispositions de l'article 13-12 des Statuts de l'ADPS qui stipulent :
 « *L'Assemblée Générale Ordinaire a seule qualité pour autoriser la signature d'avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'Association ou pour procéder à leur résiliation, mais peut déléguer au Conseil d'Administration, par une ou plusieurs résolutions, et pour une durée qui ne peut excéder 18 mois, le pouvoir de résilier ou de signer un ou plusieurs avenants dans des matières que la résolution définit (...)* »

Conformément aux dispositions de l'article 13-12 des statuts, il est demandé à l'Assemblée Générale de donner délégation au Conseil d'Administration - pour une durée maximale de 18 mois - pour mettre en œuvre les modifications relatives aux conventions d'assurance souscrites par l'association dans l'intérêt de ses adhérents, issues des évolutions réglementaires.

- *L'Assemblée Générale donne délégation au Conseil d'Administration - pour une durée maximale de 18 mois pour mettre en œuvre les modifications relatives aux conventions d'assurance souscrites par l'association dans l'intérêt de ses adhérents, issues des évolutions réglementaires. Cette délégation est approuvée par l'Assemblée Générale par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.*

5. Toute autre question de la compétence de l'Assemblée Générale

Aucune autre question de la compétence de l'Assemblée Générale n'est soulevée.

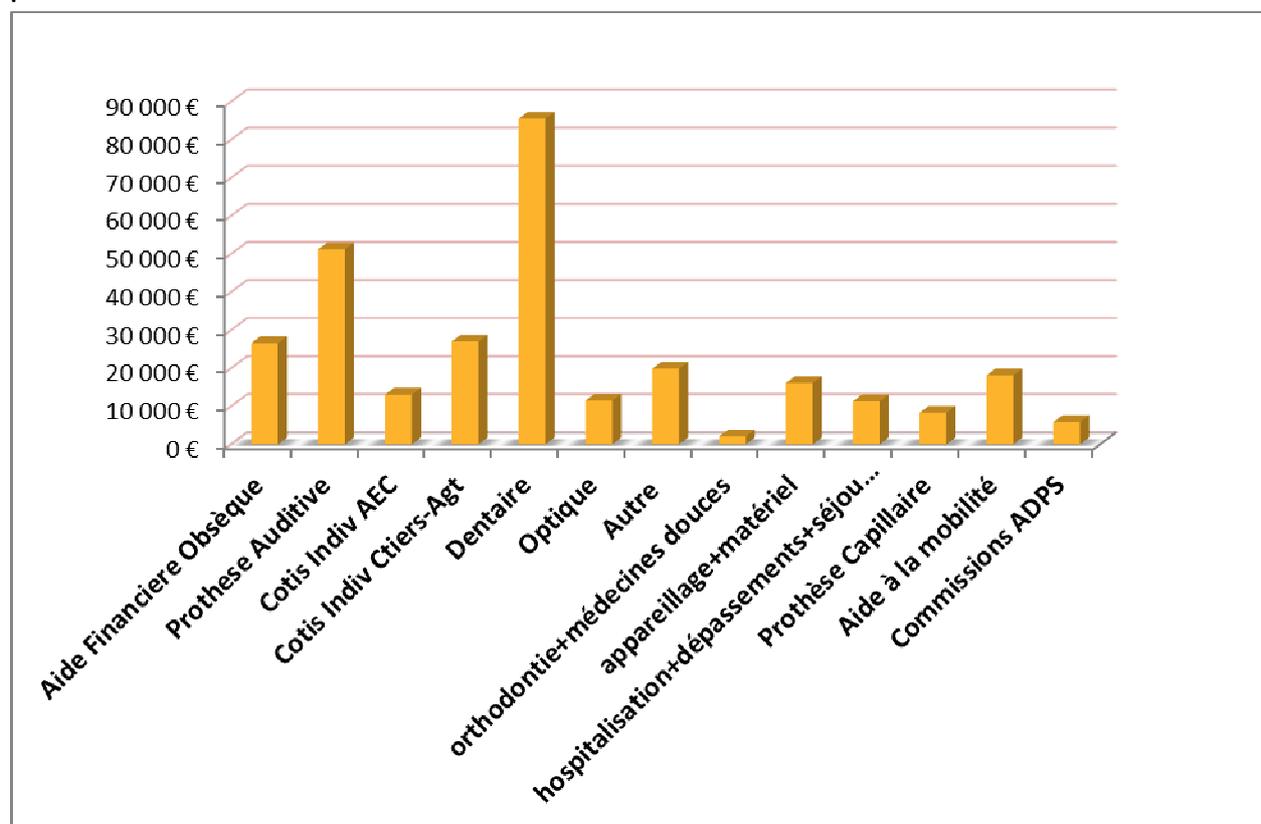
6. Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

7. Informations générales

Point sur les comptes de l'ADPS nationale à fin décembre 2015 (par le Trésorier Alain HORNOY)

Alain HORNOY précise la répartition des aides sociales par nature en 2015



Alain Hornoy fait ensuite un point sur la trésorerie de l'Association au 31/12/2015:

Les disponibilités de l'association (3 934k€) sont répartis entre comptes courants & livrets d'épargne à hauteur de 50 % et comptes à terme à hauteur de 50 %.

Point sur l'évolution des budgets de l'Association (par Claudine CADIOU)

Evolution du nombre d'adhérents

Le nombre des adhérents à titre individuel s'est stabilisé en 2015 à 470 000. On compte par ailleurs 26 000 entreprise adhérentes ayant souscrit un contrat Allianz Composio Entreprise auprès d'Allianz.

En 2015, les recettes de l'association se sont établies à 2.592 k€ en légère hausse par rapport à 2014 (+3%). L'augmentation du nombre de contrats Allianz Composio Entreprises laisse augurer que les droits d'adhésion des entreprises permettront de rétablir une tendance favorable pour les ressources de l'association.

Aucun membre présent ne désirant reprendre la parole, le Président remercie les intervenants et les Adhérents, et clôt la séance à 16 heures 30.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, qui est signé par :

M. Robert BARGET
Président

M. Philippe Maréchal
Secrétaire de séance